

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE GESTION
DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 23 FEVRIER 2023
RAPPORT N ° 5**

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

1. Eléments relatifs aux ressources humaines :

Structure des effectifs 2022

Catégorie	Nombre d'agents	% en nombre de poste	% en durée du travail
A	3	75	79
B	1	25	21
C	0	0	0
Total	4	100	100

La durée effective du travail est de 39 heures et les agents à temps complet bénéficient de 22 jours de RTT par an.

En 2022 comme les années précédentes, aucune heure supplémentaire n'a été rémunérée.

Aucun agent du SMEGREG ne bénéficie d'avantages en nature.

Rémunérations 2022 (montants mensuels bruts)

Catégorie	Traitement indiciaire	Régime indemnitaire	Nouvelle bonification indiciaire
A	10 786 €	5 641 €	0 €
B	2 290 €	572 €	0 €
C	0	0	0 €
Total	13 076 €	6 213 €	

Je vous rappelle que :

- la composition des services avec quatre agents, un agent de catégorie B pour la filière administrative, et 3 agents de catégorie A pour la filière technique, est inchangée depuis 2005 ;
- nous avons décidé en 2022 de renforcer notre capacité d'intervention en ouvrant deux postes : un poste à temps plein d'ingénieur hydrogéologue (pourvu au 1^{er} février 2023) et un poste à mi-temps dédié à la médiation (recrutement suspendu à la décision de financement de l'Agence de l'eau pour l'animation de la feuille de route).

2. Éléments budgétaires :

Le budget de notre établissement repose tout d'abord sur le montant cumulé des contributions des membres. Ce cumul est resté inchangé sur la période 2017- 2021 avec un montant égal à 525 000 €.

En 2022, à l'occasion de l'entrée de nouveaux membres, nous avons retenu de porter ce montant à 590 000 € en année pleine pour nous permettre notamment de :

- de procéder aux recrutements évoqués ci avant ;
- de renforcer nos actions d'information/formation/sensibilisation à la valeur patrimoniale de nos ressources ;
- d'augmenter l'enveloppe budgétaire consacrée à notre programme d'actions pédagogiques en milieu scolaire "l'eau, un enjeu majeur pour le département de la Gironde".

Pour mémoire, nous avons également décidé de ne pas augmenter brutalement ce montant cumulé des contributions des membres mais de le faire progressivement, au fil de l'eau de l'officialisation de l'entrée des nouveaux membres, et ce de manière à ne pas faire varier les contributions des membres déjà présents. Le cumul des contributions des membres a été ainsi arrêté à 564 200 € pour l'année 2022. Ce cumul devrait être porté à 390 000 € à l'occasion de notre budget 2023.

Pour mémoire, au-delà des contributions des membres, notre budget est augmenté en cours d'exercice des subventions qui nous sont accordées en très grande majorité par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et qui représentent de l'ordre de 45% de nos crédits nouveaux chaque année (47 % en 2022). Ces subventions de l'Agence de l'eau nous sont accordées au cas par cas pour différentes études ainsi que pour des actions récurrentes parmi lesquelles l'animation du SAGE Nappes profondes pour laquelle je vous propose de solliciter sans attendre l'aide de l'Agence pour 2023.

3. Proposition :

Compte tenu de la liste des opérations à intégrer dans notre programme d'actions 2023 et de nos décisions de 2022 visant à renforcer nos services et les moyens consacrés à la politique communication/information/formation/sensibilisation, je vous propose :

- de confirmer notre décision d'augmenter, en la portant à 45 000 €, de 50 % l'enveloppe budgétaire consacrée aux actions pédagogiques en milieu scolaire de manière à augmenter le nombre d'élèves sensibilisés, passer la rémunération des associations qui interviennent à 280 € la journée (250 € à ce jour) et dans la mesure du possible élargir le public cible aux élèves de classes maternelles ;
- d'arrêter, comme nous en avons adopté le principe en 2022, nos orientations pour le budget 2023 à un volume cumulé des contributions des membres de 590 000 €.

S'agissant des contributions de chacun des membres, elles dépendent comme vous le savez à la fois de ce montant cumulé et des volumes prélevés et importés l'année N-2 par chaque service pour sa production d'eau potable. A cumul des contributions constant, ce qui ne sera pas le cas si cette proposition est adoptée, elles sont donc impactées à la baisse par l'entrée d'un nouveau membre, le montant cumulé étant réparti sur un plus grand volume d'eau.

Ces éléments ayant été portés à votre connaissance, je vous laisse le soin d'en débattre puis d'en délibérer.

La Présidente



CÉLIA MONSEIGNE